



Lamotte-Beuvron

Affiché le 25/01/2022

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL

du 19 janvier 2022

Compte-rendu succinct

Le Conseil municipal de la commune de LAMOTTE-BEUVRON, dûment convoqué le 13 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire le 19 janvier 2022 à 19H00 à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC, Maire.

Sont présents :

Monsieur Pascal BIOULAC, Maire,
Mmes ARNEFAUX de GOURNAY, BEAUFRÈRE, BUZON, CORRET, COUTANT, DASSE, GILLET, HALOIN, ROUX, SIMON, YAKHLEF-COUTURIER, MM BERTEAULT, BOUCAULT, CARNOY, DESAINLOUP, DUFRAINE, DUPONT, FUENTES, GBEPON (arrivée 19h05), LANCEL, SENÉ, TARQUIS.

Sont absents excusés :

Mme Séverine SAGET	Donne procuration à	Mme Elisabeth CORRET
M. François BELLAN	Donne procuration à	M. Jacky DESAINLOUP
M. Thibault VUILLEMEY	Donne procuration à	M. Noël SENE

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Didier TARQUIS

QUORUM :

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie. La séance peut avoir lieu.

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DECEMBRE 2021 : voté à l'unanimité

2022-01-01 – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Conseil Municipal a pris acte du débat d'orientations budgétaires.

2022-01-02- GESTION DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif territorial pour le service de Police municipale et la création d'un poste de rédacteur ou d'adjoint administratif pour le service Développement.

2022-01-03 – CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le projet de contrat de solidarité territoriale (CRST) pour la période 2022-2028.

2022-01-04 – ORGANISATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE POUR LES ÉCOLES

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité le regroupement physique de l'école élémentaire Charles Péguy, puis à la majorité par 24 voix pour et 2 voix contre le regroupement administratif des écoles maternelle Emile Morin et élémentaire Charles Péguy, avec une direction unique.

2022-01-05 – INDEMNITÉ DE DIRECTION ET DE SÉJOUR

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité une indemnité forfaitaire pour la direction de l'accueil de loisirs et pour la direction d'un séjour, ainsi qu'une indemnité complémentaire pour le personnel communal intervenant sur un séjour.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le procès-verbal détaillé sera consultable en mairie après son approbation lors du prochain Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h46.

Pour extrait conforme à la séance du Conseil municipal du 19/01/2022.